

arrivèrent enfin à Canton à la fin de septembre 1846¹.

Malgré les stipulations formelles du traité signé en 1844 par notre ambassadeur, M. DE LAGRENÉ, les édits en faveur du libre exercice de la religion chrétienne restaient lettre morte. Notre consul à Canton, M. LEFEBVRE DE BÉCOUR², écrivait au Ministre des Affaires étrangères :

« Macao, 19 juin 1846. — Le Lazariste Laurent CARAYON a été arrêté dans la province de Tche-li, en décembre 1845, au moment où il passait la Grande Muraille à Tchang kia k'eu pour se rendre en Mongolie ; conduit à Pao-ting fou, se déclare Français et prêtre catholique ; après deux mois d'hésitation, on l'expédie à Macao pour être, aux termes du traité, remis à notre consul ; il arrive à Macao le 27 mai au soir, après un voyage de cent deux jours ».

La situation s'aggrave et M. de Bécour écrit une nouvelle lettre au ministère :

Les édits en faveur du libre exercice de la religion chrétienne en Chine n'ont été publiés que dans un très petit nombre de provinces. On peut même dire qu'ils ne l'ont été qu'à Canton, dans le Fou-kien, à Ning-po et probablement à Chang-haï, quoique cela ne soit pas sûr ; c'est-à-dire qu'ils ont été publiés dans les lieux où c'était le moins nécessaire,

1. Gabet a raconté ce voyage dans un rapport daté de Paris, décembre 1847. (*Annales de la Propagation de la Foi*, XX, 1848, pp. 118-126.) On trouvera une relation plus étendue écrite par le même missionnaire, *ibid.*, pp. 223 et seq., 241 et seq.

2. Charles Lefebvre de Bécour, né à Abbeville, le 25 sept. 1811, consul de 1^{re} classe à Manille, gérant le consulat général, 18 mars 1843. — Cf. Henri Cordier, *La première légation de France en Chine* (1847), pp. 1-5. Voir supra, p. 258.